

< [Retour aux communiqués](#)

Augmentation de la taxe sur les primes d'assurance en Alberta

18 mars 2016

Communiqué de presse

Dans son budget 2015 adopté l'automne dernier, le Gouvernement de l'Alberta a annoncé que le taux de la taxe sur les primes d'assurance vie, d'assurance accidents et d'assurance maladie augmentera et passera de 2 % à 3 %.

Cette augmentation entre en vigueur le **1^{er} avril 2016** et touche tous les régimes d'assurance collective de iA Groupe financier (Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.) qui comportent des garanties assurées et qui couvrent les résidents de l'Alberta. Par conséquent, lors du prochain renouvellement, les taux de ces régimes refléteront le nouveau taux de taxe.

Il est à noter que les régimes d'avantages sociaux non assurés ainsi que les comptes de gestion santé ne sont pas touchés par ce changement.

Si vous avez des questions au sujet de ce communiqué, n'hésitez pas à joindre votre conseiller en avantages sociaux ou votre conseiller aux ventes en assurance collective de iA Groupe financier.